





### 3. Catégorie d'assuré(s)

Personnel salarié soumis à la CCT VS [*obligatoire*]

Patron – Directeur, non soumis à la CCT VS

Personnel administratif salarié, non soumis à la CCT VS

Personnel technique salarié, non soumis à la CCT VS

Personnel de cantine et nettoyage, non soumis à la CCT VS

Nombre total de personnes à assurer (au jour de la signature)

Masse salariale annuelle à assurer / en CHF (au jour de la signature)

Masse salariale présumée pour l'année suivante / en CHF

### 4. Dispositions réglementaires applicables

Par sa signature, l'entreprise déclare avoir lu et compris les dispositions du règlement précité, en accepter son contenu ainsi que ses modifications ultérieures pendant toute la durée du contrat.

Lieu/Date entreprise

Sion, le

Signature de(s) la personne(s) qui engage(nt) l'entreprise

AVE / Association valaisanne des entrepreneurs

*A nous retourner daté et signé.*